



Académie de Strasbourg  
19 boulevard Wallach 68100 Mulhouse

Date de publication  
Décembre 2017

**SNEP- F.S.U.**  
**Syndicat National  
de l'Éducation Physique**

Imprimé par nos soins  
N° de CPPAP :  
0319 S 06182

ISSN: 2110-5987

Déposé le jeudi 14 Décembre 2017

**EPS et Paradise Papers : et si nos conditions de travail changeaient ?**

Le mois de novembre 2017 a été marqué au niveau médiatique par les révélations des Paradise Papers. Le fait que dans la foulée, la banque HSBC parvienne à s'éviter un procès en négociant pour la première fois en France un arrangement avec le fisc pour 300 millions d'euros prouve que les paradis fiscaux ont encore de beaux jours devant eux.

Ce combat paraît bien éloigné des préoccupations quotidiennes de nos collègues d'EPS et du SNEP-FSU et pourtant, nombre de nos revendications actuelles se frottent à l'austérité budgétaire :

- Classes moins chargées.
- Créations de postes dans l'académie et donc mutations plus fluides.
- Augmentation du nombre de postes au concours. (malheureusement moins 160 postes annoncés cette année au concours externe)
- Meilleurs salaires. **(stage PPCR 67 le 29 janvier à Molsheim et PPCR 68 le 30 janvier à Mulhouse)**
- Age de départ en retraite et montant des pensions décents. Accompagnement des fins de carrière.
- Paiement automatique et régulier des indemnités de TZR.
- Financement systématique des bouchons d'oreille par les établissements pour les profs EPS.
- Mise en place d'une grande politique de développement et de rénovation des installations sportives pour des meilleures conditions d'enseignement.
- Et même au niveau péda, le choix des APSA de nos programmations ne devrait pas être dicté par un manque

de place ou un budget EPS trop restreint..

On comprend bien à travers tous ces exemples que le travail syndical est indissociable des questions financières. Notre nouveau président nous explique que plus les riches sont riches, moins il y a de pauvres (doctrine complètement fausse car depuis 30 ans, la pauvreté n'a cessé d'augmenter en France alors même que la fortune des français les plus favorisés a progressé), et supprime donc l'ISF. N'oublions pas que le déficit de la France vient essentiellement de la fraude fiscale alors qu'on nous demande tous les jours de faire des économies. Le SNEP-FSU lutte au quotidien contre ce diktat de « l'enveloppe restreinte ».

Comme nous l'ont rappelé les Paradise Papers, l'argent existe. Une infime partie de la société refuse la solidarité de l'impôt et sans cela notre école ne serait certainement pas la même.

Continuons donc de nous battre pour la profession, mais aussi pour une société moins individualiste, plus juste et imaginons ce que pourrait être notre métier en récupérant les milliards perdus chaque année....

Benjamin MAILLOT  
(Secrétaire académique du SNEP-FSU Strasbourg)



N° 175 3.00€  
Trimestriel Compris dans la cotisation 2017/2018

SNEP-FSU  
19 boulevard Wallach  
68100 Mulhouse

**Sommaire**

- P1 Edito
- P2 CHSCT
- P3 Questions EPS au CTA
- P4 Enquête de rentrée
- P5 Stage APPN et sécurité
- P6 Pétition APPN
- P7 Stage TZR du 12 octobre
- Mouvement inter-acad
- P8 Jeunesse et sport

**Secrétaire académique**

SNEP FSU Benjamin MAILLOT  
[s3-strasbourg@snepfsu.net](mailto:s3-strasbourg@snepfsu.net)  
06 89 13 05 41

**Secrétaire départemental 67**

SNEP FSU Catherine HUMBERT  
[s2-67@snepfsu.net](mailto:s2-67@snepfsu.net)  
06 68 96 56 92

**Secrétaire départemental 68**

SNEP FSU Frédéric GREINER  
[s2-68@snepfsu.net](mailto:s2-68@snepfsu.net)  
06 13 29 09 62

**Responsable Corpo**

SNEP FSU Jacques PEPIN  
[corpo-strasbourg@snepfsu.net](mailto:corpo-strasbourg@snepfsu.net)  
06 82 21 35 07

**Bulletin de la Section Académique du Syndicat National de l'Éducation Physique (SNEP)**

Directeur de la publication : Christophe ANSEL 19 boulevard WALLACH 68100 MULHOUSE

N° d'inscription à la Commission Paritaire : 0319 S 06182. Abonnement compris dans la cotisation.

**SNEP FSU 19 boulevard Wallach 68100 Mulhouse**

**- Tél. 06 89 13 05 41**

## Conditions de travail en EPS : quand le temps de l'administration n'est pas celui des collègues ....

Cet automne, Paris a remporté l'attribution des JO 2024. Des millions d'euros vont être dépensés de toute urgence pour créer des infrastructures adéquates. Il n'en est pas de même pour l'enseignement de l'EPS pour toutes et tous et les revendications du SNEP-FSU au sujet des installations peinent à se faire entendre.

Les instances tant départementales que rectorales des CHSCT sont à la peine, et ce n'est pas la faute des représentants de la FSU, SNEP y compris. Nous enchaînons, visites d'établissements, réunions plénières et groupes de travail (GT), très souvent précédés de réunions préparatoires en inter-syndicale, et suivis de rédaction de compte-rendus. Un travail très prenant, tant en temps qu'en énergie, et révélateur de plus en plus, de souffrance(s) au travail, comme un iceberg...

Au SNEP-FSU de Strasbourg, nous portons depuis les années 90', une thématique sur les « unités de travail » nécessaires à l'EPS. La mise en place de GT sur le bruit dans le cadre du CHSCT académique sert de révélateur du « métier empêché ».

Crier « Hourrah ! » car nous aurons le droit de porter des bouchons d'oreilles, payés par l'employeur, en cours d'EPS, est une victoire à la Pyrrhus. Cela vaudra-t-il quitus ?

Ils-elles (= les professeurs EPS) peuvent continuer dans les mêmes conditions, ils-elles sont protégé(e)s ... Dans ce qui précède, nous sommes dans de la protection, les atteintes corporelles sont en train de se faire.

Mais le champ principal de compétences des CHSCT, c'est la prévention. Quand se préoccupe-t-on, « pour de vrai » des problèmes : construire-rénover nos équipements sportifs (plus largement tous les bâtiments où se fait l'École) de façon durable, écologique, et adaptée à ces temps de crises politique, sociale, humaine et environnementale, grandissantes, menaçantes, vitales ?

Le SNEP-FSU veut intervenir sur ce qui est en amont de l'acte enseigner-apprendre, c'est à dire construire/rénover intelligent. Nous avons pris comme arguments que les professeurs EPS attendaient autre chose que des mots en CHSCT : exemple des avis successifs votés en CHSCT68 sur les recyclages des professeurs EPS en secourisme, toujours pas rentrés dans les faits, à cette date !

D'autre part, les EPI (bouchons) c'est mieux que rien, mais trop tard.

Quand l'académie de Strasbourg édictera t'elle ses prescriptions ? Par exemple à Bordeaux, il y a une

commission tripartite pour "négocier" avec la (les) collectivité(s).

En Alsace quand se servira t-on du guide MEN sur les équipements sportifs, de façon organisée ? Quid d'un document simplifié, "guide" pour celles et ceux qui voudraient construire/rénover une école maternelle, élémentaire ?

- Bref, le compte à rebours tourne...faudra-il attendre que Strasbourg obtienne les Jeux Olympiques pour que la question des équipements sportifs dans l'académie devienne une urgence ?



Bertrand Horny, CHSCT 68



## Questions EPS au CTA (comité technique académique) de juin 2017

**A partir de combien d'heures d'EPS le rectorat attribue-t-il la 2ème IMP pour coordination des APSA ?**

Réponse : le rectorat se réfère à la circulaire 2015-058 du 29 avril 2015 pour rappeler que « la mission de coordonnateur des APSA est mise en place dès lors qu'exercent dans l'établissement au moins 3 enseignants d'EPS assurant au moins 50h hebdomadaires. Le taux annuel est de 1250€. Il passe à 2500 € si « l'établissement comporte plus de 4 enseignants d'EPS (en ETP).

*Commentaire : le rectorat ne répond pas entièrement, nous savons que des établissements à 4 enseignants n'obtiennent pas la 2ème IMP si le BMP est assuré à l'interne (HSA réparties dans l'équipe), si des agrégés font partie de l'équipe, si le CE n'en fait pas la demande. Un doute, nous contacter !*

**Le forfait UNSS fait partie du service des enseignants d'EPS. Les TZR à l'année perçoivent des frais lorsqu'ils se déplacent pour effectuer leur service. Or, les services de la plateforme de remplacement refusent de rembourser les frais de déplacement des collègues EPS TZR en AFA se rendant sur l'établissement pour assurer exclusivement les entraînements d'AS. Cela est d'autant plus étonnant que pour les collègues remplissant des missions de courtes et moyennes durées, l'obtention des ISSR est possible dans la même situation. Est-il possible de prendre en charge les déplacements des collègues TZR EPS à l'année lorsqu'ils se rendent dans leur établissement uniquement pour leur entraînement AS/UNSS?**

Réponse : Les déplacements de l'UNSS ne sont pas pris en charge. Un enseignant qui se déplace de 8h à 10h pour ses cours habituels, ne reprend son service qu'à 15h et entre midi et deux fait l'UNSS ne se verra attribuer qu'un aller-retour pour son service d'enseignement.

Si le ministère apporte son concours à l'UNSS par la mobilisation sur le service d'enseignement des enseignants de 3 heures, il ne revient pas au ministère d'assurer le financement du fonctionnement de l'AS. De tels frais de déplacement ne relèvent pas du budget de l'état. Ceci est confirmé par le décret 2015-784 du 29 juin 2015 dont l'article 26 prévoit que l'association prend en charge « les dépenses exigées par la pratique sportive en EPLE ».

La circulaire académique précise que pour les agents titulaires et contractuels remplaçants du 2nd degré assurant un remplacement à l'année et ne touchant pas l'ISSR, la résidence administrative est la commune

dans laquelle est implantée l'établissement de rattachement administratif, même s'ils n'exercent aucune fonction dans cet établissement. Aucun remboursement ne peut avoir lieu pour les déplacements effectués à l'intérieur des communes de résidence familiale ou administrative.

*Commentaire : n'en profitez pas pour faire des bulletins ou rencontrer des parents, le trajet du mercredi même si c'est loin de votre RAD c'est pour votre pomme ! On pourrait croire que les CE ne sont pas les présidents des AS.*

**Combien d'enseignants EPS au titre du décret sur le sport scolaire de 2014 ont signifié avant le 15 février leur désir de ne pas assurer leur animation forfaitaire de 3 heures hebdomadaire? où enseignent-ils?**

Les demandes reçues et examinées par l'inspection régionale EPS sont au nombre de deux et ont été acceptées.

*Commentaire : en séance il a été annoncé 4 et leur localisation : Collège Otfried Wissembourg, Collège de Soultz, collège de Schweighouse sur Moder et collège de Chatenois. Mais ceci n'apparaît pas au PV !*

**La circulaire APPN prévoit pour l'EPS, les SSS, les AS, les enseignements facultatifs et les projets spécifiques APPN une formation spécifique obligatoire (chaîne de secours, sécurité, secourisme, matériel...) quand et sous quelle forme aura-t-elle lieu pour notre académie ?**

Des formations de formateurs ont été prévues au plan académique de formation, avec des enseignants experts en escalade, 6 bassins de formations sont à priori prévus pour diffuser ces préconisations..

*Commentaire : La réponse est réduite à l'activité escalade. Le SNEP-FSU Strasbourg a demandé à être associé aux groupes d'experts chargés de rédiger les protocoles académiques. La réponse de l'inspection EPS est que le SNEP-FSU sera sollicité ponctuellement pour avis consultatif.*



Christophe ANSEL

## Analyse et premiers enseignements de l'enquête de rentrée du SNEP-FSU de Strasbourg

Nous remercions les collègues pour leurs 90% de réponses et nous vous proposons les premiers chiffres tirés de cette enquête. Ces chiffres nous conduisent bien sûr à un questionnement sur les politiques vis à vis de l'EPS menées dans notre académie.

- Hausse du nombre de collègues portant des bouchons d'oreilles (le travail du SNEP-FSU pour pouvoir équiper tous les collègues de l'académie porte donc petit à petit ses fruits)
- Plus d'un quart des collègues déclarent éprouver des difficultés d'ordre physique dans l'application de leur métier (la question de la pénibilité du métier de prof d'EPS est à porter encore et toujours, notamment par rapport aux fins de carrière)
- Le Registre santé et Sécurité obligatoire dans les établissements n'est pas utilisé et souvent méconnu des collègues (il faut continuer notre travail d'information sur son importance).
- Dans un tiers des collèges d'alsace, il y a un TZR à l'année (Ce chiffre est bien trop important et la bataille des créations de postes doit donc être une priorité très importante dans chaque établissement). Résultat : nous venons d'apprendre qu'il n'y a plus de TZR disponibles dans le 67 pour les remplacements. Le Rectorat va lancer un appel aux contractuels !
- 3 postes en danger dans l'académie en raison de sous services supérieurs à 7 heures.
- 30% des AS bénéficient d'une aide des établissements (Il ne faut pas hésiter à la demander)

- 20% des AS en difficulté au niveau des installations (besoins urgents de construire et de rénover des installations sportives)
- 20% des collègues ont modifié leur programmation en raison de la nouvelle circulaire APPN et 20% ne la connaissent pas (d'où l'importance d'informer et de former les enseignants d'EPS sur cette question vu l'impact très anxiogène de ce texte sur les collègues qui renoncent parfois à enseigner les APPN....)
- Nous demandons régulièrement à avoir accès aux données de Pack EPS pour avoir une image plus complète de l'EPS dans notre académie afin de pouvoir analyser l'évolution de notre discipline. A l'heure actuelle, cette demande reste sans effet.

Les résultats de l'enquête seront envoyés à tous les collègues qui ont pris le temps de nous répondre. Merci encore à vous et à l'année prochaine.

Joelle HALDRIC



et Catherine HUMBERT



(Responsables de l'enquête de rentrée)



## Stages APPN et sécurité en escalade, le SNEP au cœur de la réflexion

Le SNEP a toujours eu à cœur d'organiser des journées de rencontre et d'échange sous diverses formes. Convaincus que ces moments sont importants et riches pour la profession, nous participons aux 25 journées de l'EPS du SNEP qui se dérouleront dans toutes les académies cette année. Elles ont pour vocation d'aborder les aspects pédagogiques de notre métier.

Le thème de la sécurité est d'actualité et il nous concerne d'autant plus que le contexte institutionnel particulier, avec la parution de la circulaire d'avril 2017 portant sur les APPN, nous incite à réfléchir collectivement sur ses conséquences dans notre enseignement.

Cette circulaire intitulée « exigence de la sécurité dans les APPN du 2<sup>nd</sup> degré » et son annexe sur l'escalade, fixent un cadre prescriptif, notamment par la rédaction de protocoles de sécurité pour chaque APPN enseignées, qui contraignent et modifient nos pratiques professionnelles. L'attention que nous devons porter vis-à-vis de la sécurité de tous les élèves se justifie pleinement et nombre d'enseignants sont en demande d'amélioration de leurs pratiques pour garantir la mise en place de moyens qui sécurisent l'implication de leurs élèves en sécurité.

Pourtant dans les établissements, les enseignants sont de plus en plus réticents à programmer des APPN eu égard à la pression institutionnelle qui les incite indirectement à ne pas s'exposer à une éventuelle mise en cause. Le cadre administratif lorsqu'il est perçu comme un excès de responsabilisation s'accommode difficilement avec la pratique des APPN.

Mais dans le contexte actuel les préoccupations sécuritaires aussi légitimes soient-elles, révèlent peut-être aussi une volonté de transformation de la manière d'aborder les APPN. L'approche proposée tend à privilégier l'apprentissage de la sécurité pour elle-même, alors qu'il n'a de véritable sens qu'à partir de la pratique en actes d'une APSA.

Pour aborder le thème de la sécurité au sein des APPN, nous voulons proposer un temps de réflexion et d'échange des pratiques pour accompagner les collègues intéressés.

Nous envisageons de détailler la circulaire et l'annexe afin de s'entendre sur ce qu'elles induisent. Il nous semble indispensable de réfléchir à la notion de risque, comme ingrédient nécessaire pour faire vivre aux élèves une expérience authentique et développer par son intermédiaire leurs capacités à s'engager de manière lucide dans tous les contextes de la vie auxquels ils seront confrontés.

Nous voulons aussi aborder le contenu et la fonction des protocoles de sécurité. Il est indéniable qu'une réflexion en amont permet de mieux gérer les situations, à plus forte raison lorsque le fonctionnement envisagé est perturbé. Toutefois, ces protocoles doivent être au service des équipes en facilitant la mise en œuvre de moyens de sécurité et ne pas rajouter de la complication ou être dissuasifs.

Sur le plan pratique : l'organisation de la classe en escalade, l'escalade en moulinette, en bloc ou en tête, la manière dont l'enseignant s'organise pour intervenir en situation, feront l'objet de propositions afin de permettre aux collègues d'enrichir leurs propres réflexions sur la sécurité dans les APPN et en particulier en escalade.

### Deux journées sont programmées :

**le 19 février 2018 au collège Bel-Air de Mulhouse**

**et le 22 février 2018 au lycée Cassin de Strasbourg, de 9h à 17h.**

**Inscrivez-vous** dès à présent sur le site [snefsu-strasbourg.net](http://snefsu-strasbourg.net),

vous y trouverez toutes les informations nécessaires.

Et surtout n'hésitez pas à nous faire part de vos demandes,

elles seront précieuses pour orienter nos propositions en fonction de vos besoins.



Emmanuel ROEHRIG pour le groupe pédagogique du SNEP Alsace



## Pétition sécurité APPN

**Circulaire Sécurité APPN :  
une obligation  
de moyens  
et de formation !**

La circulaire sur la sécurité dans les APPN et son annexe parue au BO n°16 du 20 mai 2017 apportent un certain nombre d'éléments qui pourraient perturber l'enseignement de ces activités.

L'étude à l'école des APPN comme création et invention humaine demande des conditions de sécurité. L'une des spécificités de son étude est la confrontation au risque. Il y a une tension risque-sécurité que l'école doit nécessairement prendre en compte et qui contribue à l'apprentissage de la sécurité. C'est un enjeu d'émancipation pour une école moderne. Leurs apprentissages doivent être poursuivis, comme rappelé dans la circulaire, notamment à la demande du SNEP-FSU.

Cependant l'enjeu de la sécurité et son corollaire la responsabilité de l'enseignant, ne doivent ni venir dénaturer le sens de l'activité, ni culpabiliser ou mettre la pression en prétextant le « risque zéro » que tout le monde réfute même les rédacteurs des textes réglementaires !

Aussi, les enseignants soussignés considèrent comme fondamental le développement, dans un climat de sérénité, de l'enseignement et/ou de la pratique volontaire des APPN par les élèves, notamment dans le cadre du sport scolaire et/ou des sections sportives scolaires, et demandent :

- qu'une FPC « en présentielle » de haut niveau, véritable lieu de débat et de formation, soit mise en place
- que des moyens supplémentaires soient attribués pour organiser ces enseignements avec des taux d'encadrement réduits
- que l'annexe escalade soit revue
- que le SNEP-FSU soit pleinement associé aux concertations académiques

## Je signe !

Nom	Prénom	Etablissement	Signature





## Le Snep Strasbourg agit pour les TZR !

Le Snep Strasbourg mène des actions pour améliorer les conditions d'exercice des TZR en EPS :

- le 12 octobre, nous avons organisé un stage spécifique pour les TZR en EPS. 22 collègues dont beaucoup de « nouveaux TZR » ont reçu les informations nécessaires pour appréhender au mieux cette mission particulière. Cette journée conviviale a permis aussi de partager les expériences de chacun, ce qui est toujours enrichissant.
- Nous intervenons en groupe de travail avec le rectorat pour que les déplacements des TZR à plus de 30 km de leur domicile pendant au moins 6 mois dans l'année soient pris en compte et donnent droit à des bonifications de points pour le mouvement intra. Après plusieurs réponses négatives sur ce sujet depuis 3 ans, il semblerait que le rectorat prête une oreille plus attentive à cette revendication cette année...
- Notre intervention a permis à un collègue TZR de toucher les HSA effectuées lors d'une suppléance alors que l'envoi par le chef de l'état des heures et leur validation et mise en paiement par le rectorat prenaient un an de retard.
- Nous interpellons la DPE EPS lorsque des TZR effectuent des suppléances dans leur établissement de rattachement sans arrêté officiel d'affectation alors même qu'il s'agit de remplacement de plusieurs jours pour arrêt maladie.
- Nous demandons au rectorat d'attribuer à tous les TZR en EPS le forfait de 3 heures d'UNSS dans leur service, et qu'ils soient également fait un rappel aux chefs d'établissement sur ce point.

Nos actions peuvent avoir des résultats immédiats selon les problématiques. D'autres doivent être renouvelées chaque année, avant d'obtenir satisfaction. C'est un travail de longue haleine que nous sommes les seuls à mener et que nous ne lâcherons pas.



Isabelle Maillot.



## Mutations inter-académiques 2017/2018

Notre stage inter s'est déroulé le 20 novembre 2017. Nous avons reçu 6 stagiaires, Joëlle, Angelo et moi-même en tant qu'encadrants.

La matinée a été consacrée aux informations générales, activités diverses, stages à venir, bilan du mouvement inter académique de 2016, état provisoire des postes spécifiques, connaissance des opérations et du fonctionnement du mouvement, changements et nouveautés 2017.

Puis nous avons procédé à l'examen des situations personnelles et fait sur place les demandes.

Très chouette ambiance, échanges constructifs et sur des sujets variés, stagiaires ravis des informations données, contrairement à ce qu'ils ont vécu lors du stage organisé par l'administration.

Nous avons enregistré à cette occasion 6 nouvelles adhésions.

Bilan très positif, même si nous aurions aimé recevoir l'ensemble des stagiaires lors de cette journée.

Jacques PEPIN,

responsable corpo et mutations.



## JEUNESSE ET SPORTS

### Les formations aux métiers du sport

Les **métiers du sport** recouvrent un champ très vaste : vente de produits, conception de matériaux, journalisme sportif, management de structures, événementiel, face à face pédagogique, etc. Pour y accéder, beaucoup de jeunes s'engagent dans les formations STAPS, ignorant que d'autres formations peuvent correspondre à leur projet professionnel. Ainsi, les diplômés « Jeunesse et Sports » (JS) permettent notamment d'être employé comme animateur sportif dans une association, éducateur sportif multisports dans une collectivité, maître-nageur dans une piscine, entraîneur de club.

En France, seulement 27% des étudiants de licence obtiennent leur diplôme à l'issue des 3 années de la formation (données 2015). La faiblesse du taux de réussite tient essentiellement au nombre élevé d'étudiants qui abandonnent leur formation après 1 an ou 2 ; une partie d'entre eux se réoriente vers d'autres formations.

Ainsi, en 2015/2016, **16 710 étudiants** sont entrés en **LI STAPS** (ils étaient 8 649 en 2006/2007), mais seulement 66% ont poursuivi en 2<sup>e</sup> année : 6% se sont réorientés vers une autre filière universitaire et 28% ne se sont pas réinscrits à l'université.

Au même moment, **16 191 stagiaires** sont entrés en **formation BPJEPS**. 74% d'entre eux ont obtenu leur diplôme. Ce taux élevé de réussite s'explique notamment par la nature des enseignements (professionnalisant) et le nombre de stagiaires par session (12 en moyenne).

**Dans le Grand Est**, en plus des formations proposées par les STAPS de Metz, Nancy, Reims et Strasbourg, les personnes intéressées par les métiers du sport ont le choix parmi une dizaine de formations BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS organisées par différents organismes de formation implantés dans notre région (CREPS, fédérations, organismes privés marchands) ; 58 sessions sont ouvertes en 2017.

Comment s'y retrouver ? Il faut d'abord choisir le type de formation envisagé (multiports ou dans une activité sportive), puis regarder les conditions proposées par chaque organisme de formation (dates, lieu, conventionnement, etc.) et enfin étudier les possibilités de financement. Les professeurs de sport du service formation de la DRDJSCS peuvent vous guider dans les démarches.

Au **SNEP-FSU**, nous considérons qu'il existe un potentiel important d'emplois dans le sport et il ne s'agit pas d'opposer les formations les unes aux autres, mais plutôt de :

- construire une véritable stratégie de la formation aux métiers du sport

- améliorer la lisibilité des différentes formations l'orientation des jeunes

- limiter les freins financiers en réinstaurant notamment des « crédits formation initiale » à JS

- faciliter les passerelles entre les filières et les reconnaissances mutuelles des qualifications.

Gwénaëlle NATTER

### STAGE PPCR : Carrière, salaire et conditions de travail

Depuis septembre 2017, nous avons toutes et tous été reclassés selon les modalités du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations). Les modalités d'inspection ont changé et les possibilités d'évolution de carrière aussi (création de la classe exceptionnelle).

Pour mieux vous y retrouver dans ce nouveau dispositif et comprendre les enjeux qu'il représente, le SNEP-FSU de Strasbourg organise un stage dans chaque département :

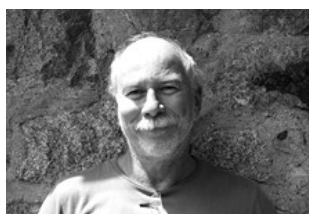
**PPCR 67** : Lundi 29 janvier 2018 de 9h à 17h au LP Camille Schneider, 13 avenue de la gare à MOLSHEIM

**PPCR 68** : Mardi 30 janvier 2018 de 9h à 17h à la MGEN, 10 rue Gustave Hirn à MULHOUSE

Il sera bien sûr question d'aborder le PPCR, mais aussi d'expliquer le rôles des différentes instances paritaires (CTA, CAPA, FPMA...) dans le déroulement de nos carrières. Nous parlerons également de nos conditions de travail et des personnes ressources en cas de problème.

Les modalités d'inscription à ces stages sont à retrouver sur notre site académique: <http://www.snepfsu-strasbourg.net/> rubrique stage.

N'hésitez pas à inviter vos collègues EPS.  
En espérant vous voir nombreuses et nombreux.



Jacques PEPIN pour le 68



Joelle HALDRIC pour le 67